

“Ce que nous touchons nous permet de gagner notre vie et que ce que nous donnons confère un sens à notre vie.”

–Winston Churchill

REÇUS DE DONS

Vous devez avoir un reçu afin de demander un crédit d'impôt pour vos dons.

À titre de donateur, assurez-vous que vos reçus contiennent les renseignements suivants :

- un énoncé précisant qu'il s'agit d'un « reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu »;
- votre nom et votre adresse;
- le nom et le numéro d'entreprise ou le numéro d'enregistrement de l'organisme de bienfaisance;
- le montant admissible du don en espèces ou la juste valeur marchande du don s'il n'a pas été versé en espèces;
- la date du don (l'année suffit si le don a été versé en espèces).

FAITES VOTRE RECHERCHE

- Assurez-vous que l'organisme est enregistré pour effectuer des collectes de fonds en Alberta.
- Vérifiez s'il s'agit d'un organisme enregistré auprès de l'ARC et, par conséquent, s'il est autorisé à émettre des reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu.
- Assurez-vous que vous comprenez ses activités et que vous les appuyez.

Avant que les entreprises de collecte de fonds et les organismes de bienfaisance acceptent vos dons, ils doivent vous fournir les renseignements suivants :

- le nom de l'organisme de bienfaisance;
- le coût de la collecte de fonds;
- l'objectif en dollars que l'organisme de bienfaisance prévoit réunir;

- à quelles fins de bienfaisance les dons seront utilisés;
- les adresses de l'entreprise et d'affaires de l'organisme de bienfaisance et le lieu de constitution en société (le cas échéant);
- le nom et numéro de téléphone d'une personne-ressource de l'organisme de bienfaisance.

Lorsqu'un organisme de bienfaisance utilise une entreprise de collecte de fonds, il doit vous indiquer les renseignements suivants :

- les dénominations commerciale et sociale complètes de l'entreprise de collecte de fonds;
- la manière dont les entreprises de collecte de fonds seront payées (c. à d. un montant précis ou un pourcentage des dons).

Un organisme de bienfaisance ou une entreprise de collecte de fonds doit fournir les renseignements suivants sur demande :

- une copie de son plus récent état financier vérifié ou une déclaration de renseignements financiers (des frais raisonnables de photocopie et d'affranchissement peuvent s'appliquer);
- des renseignements sur la manière dont l'argent sera dépensé et sa destination;
- le pourcentage des dons bruts qui sont dépensés directement aux fins de bienfaisance (et non pour l'administration ou d'autres fins).

SITE WEB DE SERVICE ALBERTA

Le site Web de Service Alberta renferme des renseignements à l'intention des donateurs, des organismes de bienfaisance et des entreprises de collecte de fonds.

Consultez la fiche de conseils Information for Charities and Donors et la feuille de renseignements Charitable Organizations that Solicit Donations.

Faites des recherches sur le site Web afin de vérifier si un organisme de bienfaisance est enregistré en Alberta et s'il est autorisé à faire des collectes de fonds dans la province.

Consultez le site Web de Service Alberta à l'adresse suivante: www.servicealberta.gov.ab.ca.

SITE WEB DE L'ARC ET LISTE DES ORGANISMES DE BIENFAISANCE

Le site Web de l'ARC comporte une ressource utile intitulée Faire un don de bienfaisance : renseignements à l'intention des donateurs. Cet outil convivial renferme des renseignements sur les économies d'impôt, les reçus de dons, la réglementation des organismes de bienfaisance et la façon d'être un donateur avisé.

Cette ressource explique également comment faire une recherche dans la liste des organismes de bienfaisance de l'ARC pour obtenir des renseignements sur l'un de ces organismes en particulier. Cette liste des organismes de bienfaisance de l'ARC est une liste en ligne que vous pouvez utiliser pour effectuer des recherches sur tous les organismes de bienfaisance au Canada.

La liste peut vous aider à accéder à la déclaration de renseignements d'un organisme de bienfaisance enregistré en particulier. La déclaration comprend des renseignements sur la personne ressource, une description des activités de l'organisme de bienfaisance et des renseignements financiers, tels que le revenu, les dépenses, l'actif et le passif.

Vous pouvez consulter les listes au www.cra.gc.ca/bienfaisance.

